

BULLETIN D'INFO

CFDT INTERCO 94 - SECTION DE VINCENNES

MAI 2019 - N° 19

CONVENTIONS DU PERSONNEL DE VINCENNES : CUVÉE 2019

Un bon cru cette année :

- 1) Une pièce de théâtre très réussie au sujet du harcèlement au travail, qu'il soit moral ou sexuel. Comme l'a indiqué Madame le Maire, faire preuve de gentillesse entre collègues est une qualité fondamentale à entretenir et à promouvoir. Chacun a naturellement tendance à s'identifier aux victimes, mais nous pouvons tous être auteurs de violences morales envers nos collègues, parfois sans même nous en rendre compte... Les victimes et les témoins doivent agir ou au moins alerter quelqu'un : collègues, hiérarchie, mais aussi la DRH, le conseiller de prévention, le médecin du travail, le CHSCT... et bien sûr les représentants syndicaux!
- 2) La bonne nouvelle de ce cru 2019, c'est l'annonce de l'instauration d'une **participation de la ville** à la cotisation des agents pour la **prévoyance / maintien de salaire**.

Depuis 2013 la ville s'est engagée dans la participation pour la mutuelle santé, Madame le Maire a annoncé l'extension de cette participation aux contrats de prévoyance / maintien de salaire, à hauteur de 50% pour les agents de catégorie C et de 30% pour ceux de catégorie A ou B. C'est une vraie chance, en particulier pour les agents en fin de carrière exerçant des métiers pénibles.

Un passage à mi-traitement dès le 4ème mois d'arrêt maladie ordinaire arrive très vite!

Cette participation à la prévoyance était une revendication portée par la CFDT depuis de nombreuses années. Nous l'avions demandé à plusieurs reprises, lors des Conventions du personnel et en Comité Technique.

Voilà donc une bonne nouvelle, qui **encouragera les agents à mieux se protéger**, face aux problèmes de santé qu'engendre trop souvent leur travail sur le long terme.

Nous tenions à remercier Mme la Maire pour cette nouvelle prestation, qui démontre une volonté d'assumer pleinement la **responsabilité sociale** de la collectivité envers les agents qu'elle emploie.

La CFDT se félicite de cette initiative fort **humaniste** prise par notre nouvelle Maire.

MAIS...

La séance de réponses aux questions (posées à l'avance par écrit) qui a suivi a été marquée, comme chaque année, par un **manque flagrant d'interaction et de dialogue**, l'administration prenant soin de ne surtout pas encourager le personnel à prendre la parole, voire à l'en décourager...

Comment peut-on inciter les victimes et les témoins de harcèlement à parler, si au moment même du dialogue annuel on ne favorise pas la prise de parole ?





Confédération Française Démocratique du Travail

Syndicat Départemental CFDT Interco 94 - Val de Marne

Maison des Syndicats – 11/13, Rue des Archives – 6^{ème} étage – 94010 Créteil Cedex Téléphone : 01 43 99 12 43 – Courriel : <u>interco94@interco.cfdt.fr</u>

ATTENTION: LE BADGE ARRIVE EN CRÈCHE!

Au dernier Comité technique, on nous a présenté l'expérimentation du pointage par badge pour le personnel, pour vérifier et identifier directement en mairie les fluctuations du respect des taux d'encadrement, en rapport à la présence effective des enfants et du personnel sur une structure. Ceci afin de mesurer la variabilité et d'ajuster au plus vite le nombre d'agents encadrants, sans que pour autant le personnel ne soit impacté par la récolte de ces données... **OUCH! dur à comprendre**.

Explications:

- 1) Ils veulent vérifier en mairie en temps réel si les taux d'encadrements sont respectés. N'est-ce pas le travail des directrices de structures ? Si, mais c'est un peu passer pardessus pour vérifier si le travail est bien fait. Donc finis les arrangements où un agent arrive avec 5 min de décalage (horaires des trains, les enfants à l'école...) et rattrape ces 5 min le soir.
- 2) Il nous a été assuré qu'il n'y aurait aucun impact pour les agents. Dur à croire que la mairie résiste à l'utilisation de ces données qui pourrait lui permettre de sanctionner sur l'assiduité.
- 3) Et pour le futur?

Si un service le fait, pourquoi pas les autres ? Le voulons nous ?

DÉPISTAGE DIABÈTE ET CHOLESTÉROL

En septembre 2018 la ville a mis en place sur 3 jours un dépistage du diabète et du cholestérol. La CFDT salue cette initiative qui va dans le sens du bien-être et de la santé au travail et encourage la ville à mener d'autres actions de ce type.

Malheureusement, moins de 15% des agents ont profité de ce dépistage.

Si la CFDT encourage la ville à faire plus en matière de bien-être au travail, elle encourage aussi les agents à être acteurs de leur vie professionnel en participant à ce genre d'initiative ou en dénonçant les pratiques qui nuisent à leurs conditions de travail.

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Points positifs:

- une prime de précarité sera créée pour les contrats en CDD de un an ou moins.
- ... ET C'EST TOUT!

Points négatifs :

- Le CHSCT disparaît, fusionné avec le CT dans le CST (Comité Social Territorial) ; on ne sait pas encore comment seront articulés les thèmes de l'hygiène, de la sécurité, et ceux des conditions de travail.
- La CAP n'a plus compétence pour les promotions internes, avancements de grade, mutations de services... cela se passera directement dans les collectivités. Pour rappel, la CAP se réunit au CIG avec un collège d'employeurs ET un collège de représentants du personnel. Maintenant, la ville décidera seule... et « à la tête du client » ? C'est le risque!
- Le recours aux contractuels sera renforcé et des contrats de projets seront mis en place pour les agents de catégories A et B, d'une durée maximale de 6 ans, n'ouvrant pas de droit à la titularisation ni au CDI!
- Le retour aux 1607 heures annuelles effectives dans toutes les collectivités est validé (= très probable suppression des "jours du maire")!
- En cas de DSP (Délégation de Service Public) les agents seront obligatoirement détachés auprès du nouvel employeur privé !! (Même s'ils restent administrativement rattachés à leur collectivité)...



ÇA VA FATRE MAL I

C'est pourquoi la CFDT avait appelé à la grève et à des manifestations le 9 mai et va continuer à se mobiliser pour contrer les nombreuses mesures négatives de cette loi!

POUR NOUS CONTACTER:

Téléphone: 01 71 33 64 81 <u>ou</u> 06 76 10 94 87 (Merci de laisser vos coordonnées sur notre répondeur)

E-mail: cfdt.vincennes@yahoo.fr ou delporte.cfdt@gmail.com